



Préfecture de Loir-et-Cher
Préfecture de Loir-et-Cher
Commune de
Saint-Laurent-des-Bois
41240

Tel. : 02-54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

Date de la convocation et d'affichage
30 mars 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 041-214102196-20260417-2026_13-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)**

Séance du Mardi 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Frédéric DELAHAYE, Maire.

Présents : Frédéric DELAHAYE, Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Christophe LAMAC, Baptiste LIGOUY, Antoine BENOIST, Karine TOURNE.

Absent excusé : Pascale BUDIN ayant donné pouvoir à Anaïs RATS

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Anaïs RATS, secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération 2026-13 : Élection des délégués du Conseil Municipal Conseil communautaire PETR

Vu le procès-verbal d'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 22 mars 2026
Dans la mesure où Monsieur DELAHAYE Frédéric a été élu Maire de la Commune de Saint-Laurent-des-Bois
Considérant que ce nouveau conseil est dans l'obligation de constituer les délégués Communaux

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'élire ses délégués comme suit :

Titulaire

- Monsieur Baptiste LIGOUY

Suppléants :

- Monsieur Romain LANDRE
- Madame karine TOURNE
- Madame Elisabeth DENIAU

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 17 avril 2026

La Secrétaire de Séance
Anaïs RATS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Frédéric DELAHAYE

